

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 16 MAI 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 16 mai 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurent CHELLE donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Serge REVIAL donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Gérard MATTIS

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile UTILLE-GRAND

Séez : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Thierry GAIDE

2023-69

MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE D'INCITATION A LA PRATIQUE DU COVOITURAGE

Depuis plusieurs mois, la communauté de communes de Haute-Tarentaise (CCHT) et l'Assemblée de Pays Tarentaise-Vanoise (APTV) travaillent à l'élaboration d'une **stratégie d'incitation financière** pour la pratique du covoiturage pour les trajets du quotidien. Cette stratégie s'intègre dans un travail mené à l'échelle de la Savoie qui vise à promouvoir le covoiturage. Cette stratégie d'incitation est déjà en vigueur sur le territoire de trois EPCI : Grand Chambéry, Grand Lac et la communauté de communes Cœur de Savoie.

L'objectif est de subventionner les trajets pour inciter les passagers à voyager de manière gratuite tout en rétribuant les conducteurs dans une logique « gagnant – gagnant ».

Il s'agit dans un premier temps de conduire une **expérimentation d'un an**. Pour cela, il est proposé que la CCHT contractualise avec la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily qui assurera la gestion du dispositif. Une enveloppe de 20 000€ est prévue pour cette expérimentation, prise en charge à 50% par le Fonds Vert (dispositif d'aide de l'Etat) soit un **reste à charge net pour la collectivité de 10 000€**.

En parallèle, il est prévu de **solliciter une délégation de compétence partielle** à la Région Auvergne – Rhône-Alpes sur le bloc 4 « Mobilités partagées ». Ce prérequis est indispensable à la faisabilité de l'expérimentation car la CCHT n'est pas compétente en matière de mobilité.

VU l'exposé ci-dessus.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la présentation en Bureau communautaire du 04 avril 2023.

VU la Convention de Coopération « loi LOM » signée le 9 mars 2022 entre la CCHT et la Région AuRA.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la mise en place d'une incitation financière de la CCHT, la contractualisation avec l'entreprise BlaBlaCar Daily et la délégation de compétence de la CCHT sur le volet Mobilités Partagées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la stratégie d'incitation et notamment la passation d'une convention avec l'entreprise BlaBlaCar Daily, la réalisation d'un dossier de subvention au titre du Fonds Vert et la signature de la délégation de compétence partielle avec la Région Auvergne – Rhône-Alpes (Bloc 4 : Mobilités partagées) au profit de la CCHT.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Yannick AMET

Président

